

Autres Carrières



Médiateur

L'Office des transports du Canada

La mission de l'Office des transports du Canada est d'appliquer la législation touchant les transports ainsi que les politiques du gouvernement en vue de maintenir un réseau de transport efficace et accessible à l'aide d'éducation, de consultations et d'une réglementation essentielle.

Entre autres, l'office sert d'autorité pour le règlement des différends, relatif à certaines plaintes sur la tarification et le service. Les membres du tribunal sont responsables d'écouter les plaintes et de prendre les décisions. Ces membres se fient sur l'expertise et les connaissances d'autres professionnels pour fournir un support administratif et aider avec le processus de prise de décisions.

Ce professionnel est le médiateur.

Éducation et formation

Des connaissances profondes sur l'industrie du transport sont requises. L'expertise est généralement acquise en travaillant dans l'industrie, toutefois, pour pouvoir garder « un pied dans la porte », une formation spécifique dans certaines appellations professionnelles est souvent exigée. Dans ce cas, une formation technique en ingénierie est la première étape.

En tant que médiateur professionnel avec l'office, des connaissances supérieures des règles et réglementations du transport canadien sont exigées.

Le travail

Travailler pour un organisme qui est responsable de soutenir la législation et de résoudre les désaccords entre des partis qui peuvent avoir de différentes perspectives, est définitivement un défi. De là l'importance pour tous les partis d'avoir des renseignements pertinents et précis se rapportant au problème. En plus d'arbitrer et de faciliter les discussions entre les partis en dispute, c'est la responsabilité du médiateur d'assurer que tous les partis sont totalement informés avec des renseignements appropriés. Du travail de bureau, de la recherche et de fréquentes réunions représentent alors la nature même de ce travail.

Tâches principales

Le médiateur est utilisé dans divers domaines du transport; c'est pourquoi il est primordial d'avoir une bonne compréhension de l'industrie et des problèmes actuels. Autant que le médiateur facilite et écoute les discussions, il se doit d'avoir une perspective objective. C'est absolument critique pour lui de posséder l'habileté unique de développer un lien avec les gens et d'établir la confiance et le respect.

À la fin du processus et après avoir écouté tous les points de vue, le médiateur émet normalement plusieurs recommandations, dont certaines exécutoires, qui sont à prendre en sérieuse considération. Le but ultime du médiateur est de fournir un point de vue objectif en espérant que les partis en dispute vont en venir à un accord de leur propre gré. Si les partis ne peuvent s'entendre sur les termes, un membre du tribunal imposera une décision exécutoire.

L'employeur typique

L'office des transports du Canada, les départements gouvernementaux, les cabinets d'avocat, les syndicats des travailleurs, les associations des employeurs

Pour plus d'information

L'office des transports du Canada
www.cta-otc.gc.ca/



Salaire

Base: 60 000 \$
 Moyen: 80 000 \$
 Élevé: 100 000 \$

Caractéristiques essentielles

- De bonnes compétences interpersonnelles
- Des compétences informatiques
- Des compétences pour communiquer efficacement

